



AGRO

DISTRIBUTION

[ACTUALITÉS](#)[COOP-NÉGOGES](#)[APPROS](#)[DÉBOUCHÉS](#)[RESSOURCES HUMAINES](#)[TWEETER](#)[PARTAGER](#)[PARTAGER](#)[IMPRIMER](#)[ENVOYER PAR MAIL](#)

Le Groupe Carré propose quatre programmes de valorisation du carbone

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS 27 min

[Stratégie](#)[Blé](#)[Carbone](#)[Colza](#)[Groupe Carré](#)[Label bas-carbone](#)

« Certains agriculteurs sont très demandeurs de solutions pour vendre du carbone, d'autres découvrent ces possibilités qui leurs sont offertes », explique Philippe Touchais, directeur innovation et développement au Groupe Carré. ©B. CAILLIEZ

Du colza GES au Label bas carbone « maison », le Groupe Carré a mis en place pour cette nouvelle campagne plusieurs programmes pour permettre aux agriculteurs de valoriser les efforts qu'ils ont engagés dans la réduction des gaz à effet de serre sur leur exploitation.

« Donner aux agriculteurs la possibilité de revendre des crédits carbone est une préoccupation que nous avons depuis quelques années, explique Philippe Touchais, directeur innovation et développement au Groupe Carré. Nous leur proposons depuis trois ou quatre ans en colza des contrats bas gaz à effet de serre, avec plusieurs tritrateurs. Notre objectif est, chaque année, de monnayer au mieux ces crédits carbone. » En 2022, ces contrats ont représenté 20 % de la collecte de colza, avec une valorisation en moyenne de 50 €/t.

Après un an de test, le Groupe Carré s'est aussi engagé depuis deux ans dans le programme Sols vivants, avec le Groupe Nestlé et l'ONG Earthworm, qui porte surtout sur la mise en place de couverts et la réduction du travail du sol. Ce programme concerne cette année une cinquantaine d'agriculteurs avec trois niveaux d'engagement, et une prime, par exemple pour le niveau 2, aux alentours d'une dizaine d'euros par tonne de blé récoltée.

Advertisement

Deux nouveaux dispositifs proposés

« Nous avons également conclu un accord avec Cargill autour de l'agriculture régénératrice avec l'appui de l'organisation Verra, au travers du programme RegenConnect, indique-t-il. L'agriculteur s'engage sur deux aspects, les couverts et le travail du sol, sur des parcelles données de son exploitation. Après calcul des tonnes de CO₂ captées, les crédits carbone sont rémunérés 35 €/t à l'agriculteur. »

Le négociant a enfin mis sur pied son propre contrat Label bas carbone qui concerne l'ensemble de l'exploitation. « Nous avons monté ce dossier avec Sysfarm, en lien avec notre association Eco-Phyt, souligne Philippe Touchais. Il s'adresse aux agriculteurs qui ont envie de faire bouger les lignes, de conduire leur exploitation selon une nouvelle trajectoire. » Là encore, le carbone stocké est calculé et rémunéré sur une base de 30 à 40 €/t.

Au total, ce sont donc quatre programmes que le Groupe Carré propose à ses clients agriculteurs pour la prochaine campagne. « Certains agriculteurs sont très demandeurs de solutions pour vendre du carbone, ajoute le directeur innovation et développement. D'autres découvrent ces possibilités qui leur sont offertes. »

Blandine Cailliez